

Cours d'été 2023



École Louis-Philippe-Paré

Les inscriptions se font à votre école de quartier.

Veuillez consulter le site Web de votre école pour connaître les dates d'inscriptions ainsi que les heures d'ouverture.

Cours d'été | 45 heures

Horaire: 10 au 21 juillet 2023 de 8 h à 12 h 30

Cours offerts au premier cycle du secondaire :

- Français 1^e et 2^e sec. *
- Mathématique 1^e et 2^e sec. *

Cours offerts au deuxième cycle du secondaire :

- Anglais 3^e, 4^e et 5^e sec. *
 - Français 3^e, 4^e et 5^e sec. *
- Sciences SCT 4^e sec.
- Sciences 3^e sec.
- Histoire 3^e et 4^e sec.
- Mathématique 3^e sec. *
- Mathématique CST 4^e sec.*
- * Toutes les compétences de ces matières seront évaluées.

L'école se réserve le droit d'annuler un cours en cas d'inscriptions insuffisantes.

Cours préparatoire aux examens du MEQ | 15 heures

Horaire: 17 au 20 juillet 2023

L'horaire sera déterminé selon la demande.

- Français 5^e sec. (132-520) Volet écriture¹
- Mathématique CST 4^e sec. (063-420) Compétence 2
- Mathématique SN 4e sec. (065-420) Compétence 2
- Sciences et technologie 4^e sec. (055-410)
- * Pour les cours d'anglais (134-510/530), le cours aura lieu durant la semaine du 25 juillet pour un total de 15 heures.

Les cours préparatoires favorisent généralement l'obtention d'un taux de réussite plus élevé aux examens du MEQ.

¹ Les cours de français de la 5^e secondaire peuvent être offert en tutorat.

ÉVALUATION

Chaque matière est sanctionnée par un examen officiel de l'école ou par le MEQ. Les notes sont transmises via le portail-parents dans la semaine du 15 août 2023.

Chaque cours préparatoire prépare l'élève à un examen du MEQ en fonction de l'horaire officiel. La note vous sera transmise par le ministère, par la poste, vers le 27 août 2023.

INSCRIPTIONS, FRAIS ET REMBOURSEMENT

Les inscriptions se dérouleront à **votre école de quartier**. Vous devrez fournir **le bulletin de juin 2023** et remplir le formulaire officiel d'inscription.

Veuillez consulter le site Web de votre école de quartier pour connaître les dates d'inscription ainsi que les heures d'ouverture.

Les frais exigés seront payables par carte de crédit, carte de débit ou en argent comptant.

- Pour les élèves du CSSDGS : 305 \$
- Élève n'ayant pas fréquenté le CSSDGS : 400 \$ 1-2
- Le remboursement des frais est effectué si un cours ne peut être offert en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions ou dans le cas d'une réussite, à la suite d'une inscription déjà complétée.
- ¹ La priorité est offerte aux élèves de la CSSDGS.
- ² L'inscription se fera sur rendez-vous à l'école Louis-Philippe-Paré.

Les inscriptions auront lieu le jeudi 13 juillet 2023, de 9 h à 17 h, à l'école Louis-Philippe-Paré. Vous devrez apporter le relevé officiel du MEQ que vous aurez reçu en juillet.

Les frais exigés seront payables par carte de crédit, carte de débit ou en argent comptant.

- Pour les élèves du CSSDGS : 115 \$
- Élève n'ayant pas fréquenté le CSSDGS : 140 \$ 1
- ¹La priorité est offerte aux élèves de la CSSDGS.

Dans le cas où l'élève fréquente un autre organisme offrant des cours d'été, il appartient aux parents de vérifier auprès de la direction de l'école de leur enfant si celui-ci est reconnu par le MEQ.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Seuls les élèves dont le résultat se situe entre 50% et 59% sont admissibles.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES



DÉROULEMENT DE LA PREMIÈRE JOURNÉE DES COURS D'ÉTÉ :

- Il est préférable que les élèves arrivent 15 minutes à l'avance afin de leur permettre de se familiariser avec les lieux.
- Les élèves doivent avoir avec eux le matériel de base, c'est-à-dire un cartable avec des feuilles ainsi qu'un étui à crayons, et ce, dès la première journée des cours. Par la suite, les enseignants préciseront le matériel nécessaire au cours.
- Les élèves doivent se présenter à l'entrée des modulaires située à l'arrière de l'école, près de l'aréna.

EXIGENCES:

- La présence en classe et la ponctualité sont requises durant toute la session des cours d'été.
- Toute absence doit être motivée et justifiée par un billet médical, d'un professionnel ou de la Cour. Les vacances familiales et les voyages ne sont pas des motifs d'absence reconnus.
- Le respect des règlements de l'école est obligatoire. Ceux-ci demeurent les mêmes que durant l'année scolaire.

Un manquement à l'une ou l'autre de ces règles peut entraîner l'expulsion de l'élève, et ce, sans remboursement.

Notez que la cafétéria est fermée durant la période des cours d'été.

COORDONNÉES

Pour joindre le responsable des cours d'été en tout temps durant la période estivale :

Philippe Drolet, responsable des cours d'été

2 514-380-8899 poste 8086

École Louis-Philippe-Paré

235, boulevard Brisebois Châteauguay (Québec) J6K 3X4

https://lpp.cssdgs.gouv.qc.ca/calendrier/cours-dete/

En vous remerciant pour votre implication et pour votre collaboration.

